

Arrondissement d'Altkirch

COMMUNE
DE
MANSPACH
68210



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 28 mars 2014 à 20 heures 30

Conseillers élus : 15 Conseillers en exercice : 15

Absences : 1

Procurations : 1

Date de convocation : 24/03/2014

Sous la présidence de M. Daniel DIETMANN, Maire
Etaient présents : Mme Delphine WININGER-WOEHL, MM. Jerry MONNOT, Jean-Louis STANTINA, adjoints,
MMES Estelle BUCHMANN ORTSCHITT, Nathalie DURAND, Stella STOECKEL,
Nathalie VERRIER
MM. Serge BIHR, Jean-Marie FLURY, Sébastien GENTZBITTEL, Thierry LUPFER,
Dominique RICHARD, Pascal WIEDEMANN
Absent excusé : M. Lionel VANELLO (procuration à Mme Nathalie VERRIER)

Y assistent également :

Mme Nathalie GARDELLA, secrétaire

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Installation du conseil municipal
3. Election du Maire
4. Détermination du nombre d'Adjoints
5. Election des Adjoints
6. Vote des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints
7. Désignation des Membres de la commission d'appel d'offres
8. Désignation des Délégués aux diverses structures intercommunales
9. Désignation du Conseiller « correspondant défense »

DÉPARTEMENT

HAUT-RHIN

COMMUNE :

MANSPACH

Communes de moins de 1 000 habitants

ARRONDISSEMENT

ALTKIRCH

Élection du maire et des adjoints

Effectif légal du conseil municipal

15

PROCÈS-VERBAL

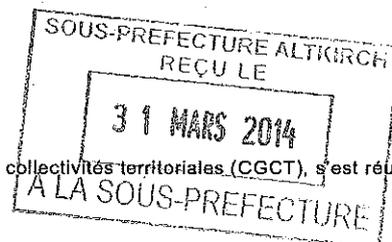
Nombre de conseillers en exercice

15

DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit du mois de Mars

à vingt heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de MANSPACH.



Étaient présents les conseillers municipaux suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

M. BIHR Serge	M. GENTZBITTEL Sébastien	Mme STOECKEL Stella
Mme BUCHMANN ORTSCHITT Estelle	M. LUPFER Thierry	Mme VERRIER Nathalie
M. DIETMANN Daniel	M. MONNOT Jerry	M. WIEDEMANN Pascal
Mme DURAND Nathalie	M. RICHARD Dominique	Mme WININGER-WOEHL Delphine
M. FLURY Jean-Marie	M. STANTINA Jean-Louis	

Absents ¹ : M. VANELLO Lionel est excusé et a donné procuration à Mme VERRIER Nathalie

1. Installation des conseillers municipaux ²

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Daniel DIETMANN, maire (ou remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Mme GARDELLA Nathalie, agent communal a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 et L. 2541-6 du CGCT).

2. Élection du maire

2.1. Présidence de l'assemblée

M. Jean-Louis STANTINA, le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 14 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie³.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Mme BUCHMANN ORTSCHITT Estelle, M. GENTZBITTEL Sébastien

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

¹ Préciser s'ils sont excusés.

² Ce paragraphe n'est pas rempli lorsque l'élection du maire et des adjoints a lieu en cours de mandature.

³ Majorité des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 14
- e. Majorité absolue ⁴ 8

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. DIETMANN Daniel	14	quatorze
.....		
.....		
.....		

2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁵

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]
- e. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		

2.6. Résultats du troisième tour de scrutin ⁶

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		

2.7. Proclamation de l'élection du maire

M. DIETMANN Daniel a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

⁴ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

⁵ Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁶ Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3. Élection des adjoints

Sous la présidence de **M. Daniel DIETMANN** élu maire (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de trois adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à **trois** le nombre des adjoints au maire de la commune.

3.1. Élection du premier adjoint

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 14
- e. Majorité absolue ⁴ 8

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. MONNOT Jerry	14	quatorze
.....
.....
.....

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]
- e. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁸

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés ([b - c])

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

3.1.4. Proclamation de l'élection du premier adjoint

M. MONNOT Jerry a été proclamé **premier adjoint** et immédiatement installé.

⁷ Ne pas remplir les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁸ Ne pas remplir le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.2. Élection du deuxième adjoint

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 14
- e. Majorité absolue ⁴ 8

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. STANTINA Jean-Louis	14	quatorze
.....
.....
.....

3.2.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]
- e. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

3.2.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁰

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième adjoint

M. STANTINA Jean-Louis a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

3.3. Élection du troisième adjoint

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 14
- e. Majorité absolue ⁴ 8

⁹ Ne pas remplir les 3.2.2 et 3.2.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹⁰ Ne pas remplir le 3.2.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme WININGER-WOEHL Delphine	14	quatorze
.....
.....
.....

3.3.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹¹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]
- e. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

3.3.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹²

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

3.3.4. Proclamation de l'élection du troisième adjoint

Mme WININGER-WOEHL Delphine a été proclamée troisième adjoint et immédiatement installée.

3.4. Election du quatrième adjoint

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés ([b - c])
- e. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

¹¹ Ne pas remplir les 3.3.2 et 3.3.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹² Ne pas remplir le 3.3.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

6. Fixation des indemnités du Maire et des Adjointes

Délibération : 10/2014

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ;
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjointes au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal ;
Vu le régime indemnitaire calculé par référence directe à l'indice brut 1015,

Le Conseil Municipal décide

- ⇒ de retenir comme tranche de population totale, à partir de laquelle seront calculées les indemnités, celle de 500 à 999 habitants,
- ⇒ de retenir les taux suivants, et ce à compter du 29 mars 2014,
 - 31 % de l'indice 1015
pour le Maire , Daniel DIETMANN
soit 1 178,45 € brut/mois (effet au 01/07/2010)
 - 8,25 % de l'indice 1015
pour le 1^{er} Adjoint, Jerry MONNOT
soit 313,62 € brut/mois (effet au 01/07/2010)
 - 8,25 % de l'indice 1015
pour le 2^{ème} Adjoint, Jean-Louis STANTINA
soit 313,62 € brut/mois (effet au 01/07/2010)
 - 8,25 % de l'indice 1015
pour le 3^{ème} Adjoint, Delphine WININGER-WOEHL
soit 313,62 € brut/mois (effet au 01/07/2010)
- ⇒ de retenir le principe de la revalorisation automatique

7. Désignation des Membres de la Commission d'appel d'offres

Délibération : 11/2014

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,
Considérant qu'outre le Maire, son Président, cette commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants,

Le Conseil municipal procède à l'élection au scrutin secret des membres de la commission d'appel d'offres :

M. le Maire fait lecture de la candidature de M. Lionel VANELLO, absent excusé.

Ont été élus à l'unanimité des membres présents :

Membres titulaires : M. Lionel VANELLO, conseiller municipal
M. Jerry MONNOT, adjoint au maire
M. Jean-Marie FLURY, conseiller municipal

Membres suppléants : Mme Estelle BUCHMANN ORTSCHITT, conseillère municipale
M. Thierry LUPFER, conseiller municipal
M. Sébastien GENTZBITTEL, conseiller municipal

8. Désignation des Délégués aux diverses structures intercommunales

Délibération : 12/2014

a) Communauté de Communes de la Porte d'Alsace

Conformément aux dispositions de l'article L. 273-11 du code électoral, les conseillers communautaires sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau.

M. Daniel DIETMANN, maire
M. Jerry MONNOT, 1^{er} adjoint au maire

b) Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable (SIAEP) Altenach-Manspach

Le Conseil municipal désigne les personnes suivantes pour représenter la Municipalité au SIAEP :

M. Jean-Louis STANTINA, adjoint au maire
M. Dominique RICHARD, conseiller municipal

Suite à la requête de M. le Maire, le Conseil Municipal demande à ce que les statuts du SIAEP soient réactualisés pour tenir compte des évolutions notoires de la législation relative à la fourniture d'eau potable aux populations. Cette réactualisation étant présentée au Conseil municipal pour avis.

c) Syndicat Intercommunal Scolaire (SIS) Manspach-Altenach

Le Conseil municipal désigne les personnes suivantes pour représenter la Municipalité au SIS :

Mme Estelle BUCHMANN ORTSCHITT, conseillère municipale
Mme Nathalie DURAND, conseillère municipale

d) Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Renaturation du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux (SMARL)

Le Conseil municipal désigne les personnes suivantes pour représenter la Municipalité au SMARL :

Délégués titulaires : M. Daniel DIETMANN, maire
Mme Delphine WININGER-WOEHL, adjointe au maire

**Délégués suppléants : M. Thierry LUPFER, conseiller municipal
Mme Stella STOECKEL, conseillère municipale**

e) Syndicat Mixte pour le Sundgau (SMS)

Le Conseil municipal désigne les personnes suivantes pour représenter la Municipalité au SMS :

**Délégué titulaire : M. Daniel DIETMANN, maire
Délégué suppléant : M. Jean-Marie FLURY, conseiller municipal**

f) Syndicat Intercommunal pour la Gestion Forestière –Région Altkirch (SIGFRA)

Le Conseil municipal désigne les personnes suivantes pour représenter la Municipalité au SIGFRA :

**Délégué titulaire : Mme Delphine WININGER-WOEHL, adjointe au maire
Délégué suppléant : Mme Stella STOECKEL, conseillère municipale**

g) Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin

Le Conseil municipal désigne les personnes suivantes pour représenter la Municipalité au Syndicat d'électricité :

M. Pascal WIEDEMANN, conseiller municipal

h) Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux : Brigade verte

Le Conseil municipal désigne les personnes suivantes pour représenter la Municipalité au Syndicat des Brigades vertes :

**Délégué titulaire : Mme Nathalie VERRIER, conseillère municipale
Délégué suppléant : M. Serge BIHR, conseiller municipal**

8. Désignation du correspondant « Défense

Délibération : 13/2014

Le Conseil municipal désigne l' élu municipal qui représentera la commune de Manspach en qualité de correspondant « Défense »

M. Dominique RICHARD, conseiller municipal

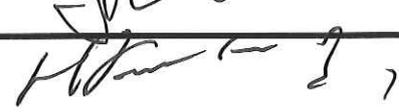
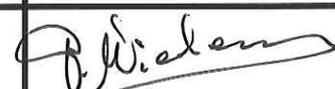
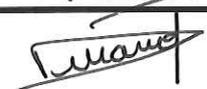
Table des délibérations

Délibération : 10/2014: Fixation des indemnités du Maire et des Adjointes

Délibération : 11/2014: Désignation des Membres de la Commission d'appel d'offres

Délibération : 12/2014 : Désignation des Délégués aux diverses structures intercommunales

Délibération : 13/2014 : Désignation du correspondant « Défense »

Nom Prénoms	Présent(e)	Absent(e) Excusé(e)	Procuration	Signature
M. DIETMANN Daniel	X			
M. MONNOT Jerry	X			
M. STANTINA Jean-Louis	X			
Mme WININGER-WOEHL Delphine	X			
Mme VERRIER Nathalie	X			
M. FLURY Jean-Marie	X			
M. LUPFER Thierry	X			
Mme BUCHMANN ORTSCHITT Estelle	X			
M. BIHR Serge	X			
M. VANELLO Lionel		X	X	Mme VERRIER Nathalie 
M. RICHARD Dominique	X			Richard 
M. WIEDEMANN Pascal	X			
Mme STOECKEL Stella	X			
Mme DURAND Nathalie	X			
M. GENTZBITTEL Sébastien	X			